Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'OISE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Beauvais, le 06 juillet 2015

POLITIQUE DE LA VILLE

Le préfet de l'Oise signe le contrat de ville de l'agglomération creilloise

Emmanuel Berthier, préfet de l'Oise, a signé, le 06 juillet 2015, le contrat de ville 2015-2020 de l'agglomération creilloise avec le président de la communauté de l'agglomération creilloise (CAC) et les quatre maires de l'agglomération creilloise.

La loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale du 21 février 2014 a instauré les contrats de ville qui se substituent aux contrats urbains de cohésion sociale (CUCS).

Dans l'Oise, l'agglomération creilloise, qui regroupe les communes de Creil, Montataire, Nogent-sur-Oise et Villers-Saint-Paul, compte 73 000 habitants, fait partie des communes historiques de la politique de la ville.
La CAC se caractérise par la jeunesse de sa population, une situation socio-économique difficile, un nombre élevé de familles monoparentales et un taux de chômage des jeunes supérieur à la moyenne nationale.
Les quartiers des Hauts de Creil, des Martinets, des Rochers-l'Obier, des Coteaux, de Belle vue et de Belle visée, dont plus de la moitié des 32 900 habitants vit avec moins de 11 250 € par an soit 60 % du revenu médian de référence national.

Pour l'agglomération creilloise, l'accent est mis sur :

- Une action volontariste en faveur de la jeunesse par une politique éducative ambitieuse : lutte renforcée contre le décrochage scolaire à l'échelle de l'agglomération et en faveur des actions visant à une meilleure maîtrise des savoirs de base et favorisant l'accès aux droits avec une meilleure conscience des devoirs de chacun.

- Une volonté de promouvoir l'emploi dans ces quartiers en mobilisant pleinement les dispositifs d'aide à la création d'entreprise, en développant les centres d'affaires, pépinières ou couveuses, notamment pour les jeunes créateurs d'entreprises et en innovant en matière de garde d'enfants pour faciliter l'accès à l'emploi des publics en insertion.

- Une nouvelle méthode de travail en mode projet et en transversalité permettra, sur la durée du contrat, de davantage prendre en compte la lutte contre toutes les discriminations et d'assurer également la promotion des femmes des quartiers tant dans les conseils d'habitants qu'en les associant davantage à la réflexion sur la conception et l'usage et équipements publics dans le cadre du renouvellement urbain.

Contacts : M. Cloris, sous-préfet de Senlis - 03.44.06.12.60
Contact presse : 03.44.06.11.24